

DOMAINE PUBLIC

JAA 1002 Lausanne

Annoncer les rectifications d'adresses

9 février 2001 - n° 1461
Hebdomadaire romand
Trente-huitième année

Rattrapé par son échéancier

REPRENNONS LES DATES, les intentions et les effets d'annonce. Le Conseil fédéral a déclaré qu'il dégèlerait la demande d'adhésion à l'Union européenne lors de la prochaine législature (2003-2007). Il justifie ce délai par la nécessité de conduire les réformes intérieures afin de lever, préalablement et avec l'assentiment du peuple et des cantons, les obstacles à l'adhésion. Or, il est une date, dissimulée dans les dispositions transitoires de la Constitution (article 13) que personne n'évoque: «L'impôt fédéral direct peut être prélevé jusqu'à la fin de 2006». Autrement dit, la réforme de la fiscalité fédérale qu'exige impérieusement la Constitution sera dominée par les contraintes européennes. Jusqu'à ce jour M. Villiger ne s'est

pas inscrit dans cette perspective et le Conseil fédéral ne l'a pas exigé de lui. On peut douter d'ailleurs que M. Villiger soit l'homme de cette situation exceptionnelle.

La problématique de cette réforme est ardue. L'Union européenne exige une TVA d'au moins 15%. Nous en sommes à 7,6%. Elle devrait donc doubler. Cette hausse spectaculaire fait d'ailleurs partie de l'argumentation de base des anti-européens. Elle devrait être affectée pour une part à nos besoins intérieurs, ceux des assurances sociales et aussi à l'obligation de payer notre contribution aux fonds européens, autre point de l'argumentaire blochérien. Restent à disposition 3,5 points de TVA pour limiter, par l'allègement

d'autres impôts, la part accrue des prélèvements obligatoires (voir dossier de l'édito). Or, l'impôt qui se prête le mieux à une correction, c'est l'impôt fédéral direct. Mais en raison de son assiette et de sa progressivité, il pose un problème politique aigu: son démantèlement ou son amenuisement profiterait aux contribuables les plus aisés, alors que l'augmentation massive de la TVA sera payée par tous, y compris les contribuables les plus modestes. Il est vraisemblable que la droite militera pour un démantèlement, une initiative de l'USAM (retirée) allait dans ce sens. Mais on assisterait dans cette hypothèse à un inad-

missible déplacement de la charge fiscale. Inacceptable pour la gauche, toutes nuances ou tendances confondues.

Il faut donc trouver une solution qui prenne en compte les contribuables les plus modestes. Deux pistes peuvent être envisagées. Un allègement en francs de l'IFD, convertible pour ceux qui n'y sont pas soumis en crédit sur les impôts cantonaux, voire en crédit tout court (variante helvétique de l'impôt négatif). Ou prise en charge de manière forte des cotisations d'assurance maladie, notamment pour les familles.

L'adhésion à l'Union européenne aura un coût. Comment le rendre acceptable? Dès maintenant, le Conseil fédéral doit lancer les préparatifs d'une réforme fiscale européenne cadrée par le délai constitutionnel. Sa crédibilité, celle du respect de l'échéancier, est en jeu. AG

On peut douter d'ailleurs que M. Villiger soit l'homme de cette situation exceptionnelle

Faux arguments et vrai débat

Oui à l'Europe, bien sûr. Mais non aux débats biaisés. Les partisans de l'initiative ont opportunément démonté les faux arguments de Pascal Couchepin sur le calendrier de l'adhésion. Mais on peut souhaiter que les initiants parlent vrai: la marge de négociation pour une adhésion est très faible. La Suisse ne peut imaginer être membre tout en conservant son «Sonderfall».

CHAPEAU À ROGER Nordmann et à ses camarades du comité «Oui à l'Europe». Avec l'aide d'un ancien chef de la diplomatie commerciale suisse, ils ont démonté le principal argument avancé par le Conseil fédéral pour rejeter l'initiative. Si le oui l'emporte le 4 mars prochain, le peuple ne sera pas mûr pour un vote sur l'adhésion qui pourrait intervenir dans trois ans, affirme Pascal Couchepin. C'est largement inexact. S'il l'on additionne le temps nécessaire à l'établissement d'un mandat de négociation, les négociations elles-mêmes, l'adaptation des lois suisses et la ratification parlementaire du paquet, le vote du peuple suisse aurait lieu dans quatre ou six ans et l'adhésion ne sera effective qu'entre 2007 et 2010. Le Conseil fédéral ne se grandit pas en biaisant la réalité. On sait d'ailleurs qu'il est passé maître dans les mesures dilatoires pour prolonger les délais et adapter le calendrier aux nécessités politiques.

Les initiants ont le beau rôle lorsqu'ils jouent les «Monsieur Propre». Mais qu'il nous soit permis de leur demander d'adopter, dans leurs arguments, la rigueur qu'ils exigent du

gouvernement. Pour rassurer les indécis, ils répètent qu'il y a une grande différence entre négociier et adhérer. Mais ils savent pertinemment que le contenu négociable est très étroit. L'essentiel de l'acquis communautaire est impératif pour tous. C'est le cas notamment pour la libre circulation des personnes, sujet sensible entre tous. Les négociations bilatérales ont obtenu des clauses échappatoires auxquelles la Suisse devrait évidemment renoncer. C'est le cas aussi de l'alignement sur le taux européen de la TVA. Le texte de l'initiative demande en outre que les négociateurs préservent les «valeurs fondamentales de la démocratie et du fédéralisme». Or il est exclu que Bruxelles modifie ses procédures de décision pour s'adapter au système helvétique. C'est à la Suisse, et à elle seule, qu'appartient la retouche de ses institutions.

L'enjeu du scrutin de mars prochain doit être clairement posé. Nous voterons pour le repli ou la participation à une Europe de la paix. L'enjeu est noble. Les arguments des uns ou des autres ne doivent pas polluer ce vrai débat. *at*

DOSSIER DE L'ÉDITO

Les points de TVA

Pascal Couchepin, dans une interview à la NZZ, (30.01.2001), a fait lui-même le décompte. En résumé.

Minimum obligatoire européen	15,0%
Position de départ, taux actuel	7,6%
Marge à disposition	7,4%
Affecté au financement des assurances sociales	2,5%
Financement des fonds de cohésion européens	1,5%
Solde pour allègement des prélèvements obligatoires	3,7%

Prélèvements obligatoires

Si l'on estime à 2 mia un point de TVA, l'adhésion à l'UE entraînera, une fois déduits les allègements envisageables, une augmentation des prélèvements obligatoires de 8 mia. Certes cette augmentation sera affectée pour plus de la moitié à nos besoins sociaux

intérieurs, inéluctables en raison de la démographie. Mais les partis de droite qui ont fait de la stabilisation de la quote-part un point de doctrine devraient la réviser. Plus vite ils le diront, mieux ça vaudra.

Répartition de la charge

L'IFD produit quelque 10 mia. Si les allègements étaient entièrement affectés à cet impôt, il serait réduit de plus des deux tiers. Pour beaucoup, le cadeau serait somptueux. En revanche l'ensemble de la population verrait sa charge de consommation augmentée de 15 milliards. Si cette augmentation est répercutée sur les prix, elle sera allégée dans la mesure où les salaires, les rentes ou les revenus sont indexés. Quand ce ne sera pas le cas, la charge sera d'autant plus lourde. D'où la nécessité impérative de trouver une solution sociale. *ag*

Le principe de proportionnalité à l'épreuve de Davos

Les événements de Davos à la lumière de la Constitution.

C'EST QUI AUPARAVANT était déduit de la Constitution par interprétation jurisprudentielle figure aujourd'hui en toutes lettres dans la Charte fondamentale adoptée en votation populaire le 18 avril 1999. Dans le cas du Forum économique mondial de Davos, se révèlent particulièrement pertinentes la liberté de mouvement (art. 10), la liberté d'opinion: «Toute personne a le droit de former, d'exprimer et de répandre librement son opinion» (art. 16) ainsi que la liberté de réunion (art. 22).

L'exercice de ces droits n'est pas divisible: nul ne peut s'en prévaloir pour empêcher autrui d'exercer les siens. De même un intérêt public justifie une restriction aux libertés fondamentales. La Constitution fédérale prévoit ces restrictions à son article 36.

Certaines organisations, en particulier la coordination anti-OMC, ont annoncé explicitement leur volonté d'empêcher la tenue du Forum à Davos. Que cette manifestation revête un caractère privé ne change rien au droit fondamental de ses participants à se réunir. Par ailleurs, la venue de chefs

d'Etat et de ministres dans la station grisonne imposait aux autorités helvétiques des mesures de protection. Cette situation justifiait-elle pour autant l'interdiction de manifester prononcée par l'exécutif de Davos et confirmée par la justice cantonale? Justifiait-elle l'ampleur des mesures prises pour faire respecter cette décision? Bref les autorités ont-elles réagi de manière proportionnée comme la Constitution le leur enjoint?

Indifférenciation

L'interdiction de manifester se référerait probablement à la manifestation de l'année précédente et aux débordements qui l'ont accompagnée. La configuration des lieux – Davos, c'est une rue – peut justifier le refus de voir des manifestants se rendre jusque devant le lieu du Forum; on voit mal comment la police pourrait contenir une foule décidée à en découdre. Mais les autorités de la station n'ont entamé aucun dialogue avec les organisations contestataires pour trouver une solution alter-

native, par exemple une manifestation à l'entrée du village. On a le sentiment que la décision négative avait été prise avant même la demande de manifester. Quant aux propos martiaux du gouvernement des Grisons, relayés complaisamment par la presse de boulevard – «Davos va brûler!» –, ne visaient-ils pas à dissuader les militants pacifiques? Car ce qui frappe dans la gestion de cet événement, c'est le traitement global et unique de manifestants désireux d'exprimer leur opposition, voire de débattre, et d'un noyau de casseurs pour qui l'affrontement physique tient lieu de langage. Ainsi le contre-forum organisé par des organisations respectables n'a-t-il pas pu réunir tout son public et s'est même vu privé de certains intervenants.

Visiblement le principe de proportionnalité n'a pas été respecté. Pour prévenir la violence de certains, il n'est pas admissible que le légitime exercice des droits fondamentaux en devienne impossible. De leur côté, les manifestants gagneraient en crédibilité en se dissociant clairement de celles et ceux qui déniaient ces droits à autrui. *jd*

POLITIQUE DES ÉTRANGERS

Naturalisation et droit de vote

LA NATURALISATION FACILITÉE proposée par le Conseil fédéral est plus généreuse que prévu. L'octroi automatique du passeport suisse aux enfants de la troisième génération est une mesure minimale de bon sens. La naturalisation sur simple demande des jeunes ayant fait l'essentiel de leur scolarité en Suisse est une avancée plus substantielle. Cette proposition, qui part en consultation, sera un test de vérité pour tous les adversaires de l'octroi du droit de vote aux étrangers.

En adoptant leur nouvelle Constitution, les Neuchâtelois viennent de donner aux étrangers le droit de vote au niveau cantonal. Les Genevois se prononceront dans un mois pour les droits politiques des étrangers au niveau communal. L'objet sera l'un des

enjeux majeurs de la révision totale de la Constitution vaudoise. Il en sera probablement de même à Fribourg. Partout où il est ouvert, le débat sur l'octroi des droits politiques aux étrangers se déroule selon un schéma classique. Les adversaires reconnaissent qu'il est certes gênant de voir des étrangers largement assimilés être privés du droit de vote. Mais ils entendent corriger la situation par une naturalisation facilitée. Leur adhésion au projet fédéral confirmera la crédibilité de leurs propos.

Les partisans, pour leur part, refusent de confondre deux débats. Le droit de vote des étrangers résidant durablement en Suisse n'est qu'un pas supplémentaire vers le suffrage universel. D'abord lié à la fortune, le droit de

vote a été octroyé à tous les hommes riches ou pauvres, puis aux femmes. La maturité politique a été abaissée à dix-huit ans. Il appartient aujourd'hui de la reconnaître aux étrangers. Ils vivent ici et sont soumis aux mêmes obligations que les Suisses. Ils doivent avoir les mêmes droits de se prononcer sur les décisions politiques qui les concernent. La naturalisation, en revanche, touche à l'identité, aux racines de l'individu. On peut être totalement intégré en Suisse et renoncer à la naturalisation pour rester attaché à ses origines. Aucune facilité dans l'acquisition de la nationalité ne changera la nature du débat. Le droit de vote ne doit pas dépendre de la couleur du passeport. *at*

Exemples étrangers

Dans le débat sur la libéralisation du marché de l'électricité, partisans et adversaires aiment à se référer à des exemples étrangers pour conforter leur thèse. Encore faut-il comparer ce qui est comparable. Les conditions de la libéralisation – rythme, situation de départ notamment – varient fortement d'un pays à l'autre. Quant au niveau des tarifs, il dépend de plusieurs facteurs et non seulement du statut juridique du secteur électrique. Reste que l'analyse de ces exemples peut se révéler utile pour éviter des erreurs grossières. Car avec la nouvelle Loi sur le marché de l'électricité – pour autant qu'elle soit acceptée par le peuple en juin prochain – tout n'est pas encore dit. Seuls les textes d'application apporteront les précisions indispensables à l'appréciation du nouveau système. Des textes que Moritz Leuenberger se propose de faire connaître avant la votation populaire.

La cacade californienne

LA CALIFORNIE, SIXIÈME puissance économique de la planète, connaît actuellement une crise énergétique sans précédent. Pour la première fois depuis la Seconde guerre mondiale, les consommateurs ont subi des coupures de courant. Cette situation résulte d'une conjugaison de facteurs dont... une libéralisation incomplète. Aujourd'hui les deux principaux distributeurs sont endettés jusqu'au cou – quelque douze milliards de dollars – alors que les producteurs d'électricité réalisent des profits substantiels. Comment en est-on arrivé là ? Les pouvoirs publics

californiens pratiquaient traditionnellement des tarifs bas pour attirer les entreprises et satisfaire les électeurs. La libéralisation a certes permis aux consommateurs de choisir leurs distributeurs, mais ces derniers se sont vu imposer un prix-plafond à la vente. La longue période de croissance économique a induit une forte croissance de la demande d'électricité. L'offre n'a pas suivi, tous les experts prévoyant au contraire une surproduction. Ainsi, aucune nouvelle centrale n'a été construite depuis dix ans, un moratoire nucléaire de fait aidant. Par ailleurs,

croyant stimuler la concurrence, le législateur a exigé des distributeurs qu'ils se défassent de leurs unités de production et leur a interdit de conclure des contrats d'achat à long terme. Résultat, la loi de l'offre et de la demande jouant, les prix ont flambé sur le marché de gros – jusqu'à 1400 dollars le mégawatt/h aux heures de pointe contre 30 à 40 dollars normalement – alors que les distributeurs ne peuvent augmenter leurs tarifs. A cela s'ajoute le fait que les Etats-Unis ne bénéficient pas d'une interconnexion comparable à celle dont dispose l'Europe. *jd*

La Norvège conjugue libéralisation et propriété collective

LES PAYS SCANDINAVES ont également libéralisé leur marché électrique. La Suède ayant connu cet hiver des difficultés de distribution, certains se sont empressés de les imputer à la fin du monopole. En réalité, le réseau, très étendu, a souffert de conditions climatiques très défavorables. Ainsi, à la suite de l'ouragan Lothar à la fin de 1999, le monopole d'EDF, entreprise publique, n'a pas empêché la France de connaître de graves perturbations dans la distribution d'électricité.

La Norvège, bien que ne faisant pas partie de l'Union européenne, figure parmi les pionniers de l'ouverture du marché de l'électricité. Depuis 1991 déjà, les consommateurs ont le choix entre une centaine de producteurs.

Malgré la libéralisation, 80% de l'économie électrique sont restés aux mains des collectivités publiques. L'électricité est négociée en bourse comme n'importe quelle matière première. Ainsi il est possible de passer contrat pour une livraison d'énergie à une échéance déterminée, et cela à un prix fixe quel que soit le prix du marché à cette échéance. La libéralisation, parce qu'elle a conduit à une rationalisation du secteur, a permis une baisse des tarifs.

Une forte régulation favorise un fonctionnement transparent du marché. Ainsi les consommateurs peuvent changer chaque semaine de fournisseur sur un simple coup de téléphone. Les tarifs sont largement diffusés dans les journaux et sur l'Internet. Le prix

du courant et celui du transport, la taxe de raccordement, la TVA et les taxes sur l'énergie doivent figurer séparément sur la facture. Liberté de choix et transparence ont conduit à une égalisation des tarifs. Le régulateur veille également à ce que le réseau soit exploité de manière efficiente. Depuis 1997, les exploitants se sont vu fixer un plafond de recettes et ils sont tenus à une progression annuelle de leur efficacité de 1,5%. Le risque existe que la maintenance du réseau soit sacrifiée aux économies. Mais là également le régulateur veille : pour chaque kWh non livré, l'entreprise distributrice doit payer 63 centimes à titre de dédommagement, alors que le prix de vente du kWh varie entre 5 et 10 centimes. *jd*

L'Allemagne a mené une libéralisation trop rapide

Récit de l'ouverture du marché et de ses contrecoups.

DÉPUIS TROIS ANS, l'Allemagne vit au rythme d'une libéralisation radicale de son marché de l'électricité. Peu avant les élections, le gouvernement Kohl avait en effet choisi d'appliquer sans aucune transition la directive européenne de 1996 qui impose aux Etats d'ouvrir à la concurrence la totalité des marchés nationaux de l'électricité d'ici à 2006. Et ceci alors que la directive ne prévoyait dans l'immédiat que l'ouverture du marché à de très gros clients.

La loi allemande, adoptée le 29 avril 1998, a été maintenue telle quelle par le gouvernement social-démocrate. En tout cas dans un premier temps. Elle permet désormais à quiconque, particuliers comme industriels, de vendre du courant. Les entreprises qui disposent du réseau de distribution sont dans l'obligation de le louer aux autres offreurs dans la limite de leurs capacités. Trois ans après la libéralisation, quels sont les effets de la réforme ?

La chasse est ouverte

Si la réforme a été particulièrement rapide en Allemagne, c'est notamment parce que les prix étaient parmi les plus élevés au monde, pour les entreprises comme pour les ménages. Comme partout en Europe, les grandes entreprises ont été les premières à profiter des nouvelles conditions. En un an, leur facture d'électricité a diminué d'environ 30 %. Dans un premier temps, les prix ont également baissé pour les ménages et les PME, d'environ 10 %. Aujourd'hui cependant, ils remontent à nouveau.

Ce n'est qu'en août 1999 que la bataille des prix s'est véritablement engagée pour le grand public. Energie Baden-Württemberg (EnBW), le quatrième producteur allemand, déclenche les hostilités en proposant du courant aux particuliers dans toute l'Allemagne sous la marque « Yello-Strom » (le courant jaune). Un mois plus tard, son concurrent RWE, premier producteur allemand, répond en lançant une gamme s'adaptant aux besoins d'un couple, d'une famille ou d'un célibataire. Depuis, les autres producteurs ont suivi le mouvement.

Ainsi, les producteurs font la chasse au client, un peu comme dans le sec-

teur de la téléphonie mobile. Tout le monde peut acheter du courant dans les grandes surfaces ou sur Internet. Metro, Kartstadt ou Quelle, les poids lourds de la distribution et de la vente par correspondance, ont passé des accords avec les grands de l'énergie et proposent une gamme complète de contrats d'électricité. Les entreprises du téléphone et de l'Internet se sont également lancées dans la bataille et offrent des abonnements combinés. Bewag, fournisseur d'électricité berlinois, privatisé au printemps 2000, a fondé l'agence Best Energy avec Mobilicom, troisième opérateur téléphonique allemand. Au menu : Ökopur, un courant plus cher, mais à base d'énergies renouvelables, Berlin Klassik, la production des centrales locales, ou encore Multiconnect, un courant moins cher, acheté, on n'en sait pas plus, sur le marché européen. La concurrence augmente donc la liberté du consommateur, pour autant qu'il sache se repérer dans un maquis tarifaire particulièrement opaque. Du coup, apparaît un nouvel acteur : l'intermédiaire. Celui-ci peut être mandaté par les habitants d'un quartier, les membres d'un syndicat ou d'une association afin de négocier les prix les plus bas.

Retour au forfait

Les problèmes liés à une libéralisation précipitée commencent à apparaître en Allemagne. La loi allemande n'a prévu ni instance de régulation du secteur, ni modalités en vue de fixer un prix sur le réseau des fournisseurs extérieurs. Une façon de faire qui apparemment respecte à la lettre le principe de concurrence, mais qui en réalité profite en premier lieu aux opérateurs en place. Dans les mois qui ont suivi l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, les sociétés qui possédaient le réseau de transport et/ou de distribution ont exigé des droits de passage à des tarifs prohibitifs, voire les ont tout simplement refusés, prétextant une surcharge du réseau. Ou alors, ceux qui distribuent et produisent de l'électricité ont facturé les frais de réseau beaucoup trop cher, afin de compenser la diminution du coût au kilowattheure. Un timbre de distribution qui, en Suisse,

serait interdit par Monsieur Prix.

Deuxième difficulté : pour répondre à l'ouverture du marché, les sociétés locales sont contraintes de réformer profondément la gestion de leur clientèle afin de pouvoir distinguer les consommateurs suivant leurs contrats à des sociétés de production différentes. Pour simplifier la vie (et les comptes) des sociétés de distribution, on voit ainsi apparaître l'idée de la facture au forfait. Les petits consommateurs paient une somme fixe, quel que soit leur niveau de consommation, de revenu ou de situation sociale. Un système inique abandonné par les collectivités locales helvétiques au début du 20^e siècle...

Et les énergies renouvelables ?

Si le gouvernement Kohl a précipité le processus de libéralisation du marché de l'électricité, c'est aussi qu'il souhaitait positionner le plus tôt possible les grandes entreprises allemandes sur le marché européen. Mais les fournisseurs allemands souffrent, ne parvenant pas à couvrir leurs coûts de production. Par contre, les services industriels des grandes villes, les « Stadtswerke », se frottent les mains. Elles font payer cher l'accès à leur réseau de distribution et rachètent les petites entreprises de production de gaz. Quand la libéralisation conduit à l'étatisation...

L'avenir des énergies renouvelables est également dans la balance. La part des énergies « propres » dans la production électrique allemande ne progresse que lentement (4 % en 1990 à 5 % en 1998). Dans l'immédiat, la libéralisation favorise le nucléaire et la production centralisée d'électricité. Les tentatives pour vendre du courant « écolo » (2 ct/kwh plus cher) sous des marques spécifiques, se sont soldées, jusqu'à présent du moins, par des échecs commerciaux. Du coup, le gouvernement a fait voter, en mars 2000, une loi sur les énergies renouvelables pour corriger les effets de la libéralisation. Parmi les mesures prévues, une augmentation des subventions à la production des énergies renouvelables, mais également aux centrales communales à cogénération, des centrales thermiques qui fournissent à la fois électricité et chauffage. Le débat est loin d'être clos. *gs*

Les « décideurs » sont frileux

Terminée la flamboyance de certains patrons helvétiques lors du vote sur l'Espace économique européen. Aujourd'hui, les dirigeants d'entreprise disent non à l'Europe. Quand l'esprit d'ouverture se heurte à la défense des intérêts particuliers.

Les organes du patronat suisse recommandent le non pour la votation du 4 mars sur l'Europe. L'argumentaire est connu: attendons quelques années pour tirer le bilan des bilatérales. Les chefs d'entreprise romands, les plus éclairés, ceux qui peuplent les rangs du parti libéral, allaient-ils prendre une position différente? Non seulement ce n'est pas le cas, mais on peut même se demander si l'on n'est pas en train d'assister à une déchirure durable entre les leaders de l'économie romande et le politique.

Plusieurs faits: lors des diverses assemblées libérales, le clivage a été net entre l'aile politique, intellectuelle, massivement pro-européenne et les représentants de l'économie, comme ils se désignent eux-mêmes. Le secrétaire patronal Michel Barde et le représentant des banquiers, Michel Dérobert ont dit non chez les libéraux genevois. La position de Gilbert Coutau qui fut pendant longtemps l'homme de l'économie romande aux Chambres est identique. Plus intéressante et très significative, la réaction de Bénédicte Hentsch lors de l'assemblée de l'association Vaud-Genève, qui n'a que peu de rapport avec le parti libéral. Il fut une des deux personnes présentes à voter contre un soutien à l'initiative sur l'Europe.

La nouvelle génération des banquiers privés genevois se pose volontiers en patrons imaginatifs et en symbole du

dynamisme. Les mêmes se montrent singulièrement frileux face à l'échéance du 4 mars. Paradoxe: nous ne doutons pas de leur esprit d'ouverture, mais leur secteur économique est aussi celui qui pourrait être malmené par une adhésion de la Suisse à l'Union. On est loin du flamboyant Jean-Claude Wagnière, le patron de Cortaillod qui, en 1992, avait réalisé une brillante campagne pour le oui à l'EEE avec le soutien d'autres patrons. Depuis les bilatérales sont passées par là et nos entrepreneurs se montrent plus circonspects. Ils ne posent d'ailleurs pas de mauvaises questions en s'interrogeant sur la TVA ou les taux d'intérêts.

Il y a quelques années, le fameux livre blanc soutenu par de grands financiers étonnamment ingénus reçut une véritable volée de bois vert du monde politique, y compris de droite. Il en fut de même pour les propositions du patron du Crédit suisse qui voulait privatiser l'école! Aujourd'hui les dirigeants d'entreprise qui, à juste raison d'ailleurs, ont voulu apparaître sur la place publique en Suisse romande, se retrouvent pris entre deux feux, sommés de s'expliquer. Gageons que, peu habitués à ce manque d'égard, ils vont se replier sur leurs bureaux genevois feutrés. Ce serait dommage. Restez avec nous, Messieurs. La démocratie, c'est aussi ça: prendre une volée de bois vert de temps en temps. *jjg*

Fabrique

MURIELLE GAY-CROSIER qui, depuis sept ans, est responsable administrative du journal, quitte *Domaine Public*. La rédaction ainsi que le Conseil d'administration la remercient chaleureusement pour son travail et son engagement et lui souhaitent bon vent dans sa nouvelle activité professionnelle.

Marco Danesi, licencié en psychologie, ayant déjà œuvré dans la gestion d'associations, s'occupe dès aujourd'hui de l'administration du journal. Cordiale bienvenue!

DP

Médias

UN JOURNAL LOCAL de l'Emmental et de l'Entlebuch a présenté un collectionneur original. Depuis vingt-cinq ans, il conserve l'oblitération du dernier jour d'ouverture d'offices postaux condamnés à la fermeture. Il a renoncé à poursuivre son activité en 1999, vu le nombre de fermetures et les frais qui en résultaient. Il faisait un envoi « recommandé » comme moyen de preuve. Actuellement, il reçoit occasionnellement de tels envois. Sa collection comprend environ 3000 pièces. Le journal publie une liste des offices de la région fermés entre 1975 et 1999. A préciser que l'office de son domicile à Obergoldbach a été fermé le 31 décembre 1998 à 11 heures. *cfp*

Femme et/mais intelligente

L'usage de l'adjectif doit être parcimonieux. Et précis quand il s'agit de désigner des catégories ou des groupes sociaux. Exemple vécu et commenté.

LES RÈGLES DE la dissertation française, si je me souviens bien, nous enjoignaient d'être parcimonieux dans l'usage des adjectifs qualificatifs. Et certes leur profusion agace ou fait ronfler, ils sont souvent redondants et inutiles. Le corollaire de cette prescription, c'est que, lorsqu'elles sont utilisées à bon escient, les épithètes sont des compléments essentiels, voire des correctifs au sens des mots qu'elles accompagnent. Comme leur nom l'indique, les adjectifs qualifient, et les inflexions qu'ils apportent sont décisives, en particulier lorsqu'il s'agit d'évaluer des catégories de personnes, des groupes sociaux.

Ainsi une amie me reprochait de l'avoir décrite comme une « femme intelligente ». Elle voulait dire qu'en s'ajoutant au substantif l'épithète sous-entend qu'il manque quelque chose à la catégorie désignée par le nom. Puisque l'adjectif « intelligente » est jugé nécessaire pour compléter le nom « femme », c'est bien qu'une idée a priori, machiste, suppose que les femmes ne sont pas intelligentes. En d'autres termes, l'expression « femme intelligente » signifie en réalité : « femme, mais intelligente ».

Logique et sociologie

Paranoïa féministe, hypersensibilité aux « tropismes » ? Pas sûr. Certes, je me suis empressé de contester cette interprétation en rameutant la logique des ensembles : il y a les femmes et les hommes, les personnes intelligentes et celles qui ne le sont pas, et ma complexion me fait préférer cette fraction de l'humanité constituée par l'intersection entre le genre féminin et la gent intelligente. En somme, j'invoquais l'usage de la logique pour construire une catégorie qui s'énonce comme : « femme et intelligente ».

Mais, sans entrer dans des subtilités que les linguistes résoudre mieux que je ne saurais le faire, il faut reconnaître que les substantifs décrivant des catégories de population ne désignent pas (ou pas que) des ensembles logiques symétriques : la sociologie la plus élémentaire reconnaît que les groupes sociaux sont reliés les uns aux

autres, que leurs rapports sont parfois empreints d'antagonismes, et le plus souvent hiérarchisés. Il est vrai dès lors qu'un adjectif élogieux, accolé à un ensemble socialement faible ou stigmatisé, fonctionne comme s'il était la mise en évidence d'une sorte d'« anomalie » – d'où le « mais » implicite perçu par mon interlocutrice. Comme nous pensons par contrastes et agencements de contrastes, l'adjectif « intelligent » peut être entendu comme fournissant un complément plus « nécessaire » lorsqu'il qualifie une femme que lorsqu'il décrit un mâle : l'expression « homme intelligent » n'est certes pas un pléonasmisme, mais elle joint une catégorie sociale dominante et une qualité valorisée. Le mâle intelligent est tout simplement homme et intelligent : tous ne le sont pas, mais ceux qui le sont conjuguent, sans faire frissonner aucunement la logique ni le sens commun, deux caractéristiques étiquetées socialement comme positives.

Sens des mots et ordre social

Notons en passant que la question ne se pose pas seulement à propos des hommes et des femmes. L'anti-américanisme fréquent de ce côté-ci de l'Atlantique (et parfois malheureusement justifié, à considérer l'histoire électorale récente) verra l'expression « un Américain intelligent » presque comme un oxymoron, une conjugaison de deux termes opposés. Et les blagues xénophobes qui modulent sur les Belges ou les Fribourgeois font de l'appartenance à une certaine collectivité un synonyme exact de la détention d'une intelligence déficiente.

Et resterait à savoir ce qu'il advient des rapports entre ces catégories et ces qualités, lorsque l'on parle d'un « homme bête » – est-il plus bête d'être bête parce qu'il est homme, ou reste-t-il un homme éminent et dominant malgré sa bêtise ? En fait, les adjectifs semblent changer parfois de sens ou de connotations, selon qu'ils qualifient telle ou telle catégorie. Il n'est pas impossible que le stéréotype de la lourde bêtise mâle soit bien différent de celui de la frivole stupidité féminine ; de

même, par exemple, la vertu est publique pour les hommes, privée pour les femmes.

La maïeutique féministe

Concluons en deux temps. D'abord par un vœu pie : je propose que la réflexion sur la logique naturelle instaure une nouvelle formule pour exprimer cette relation problématique. A la fameuse clause « et/ou » qui a fait son chemin dans la langue des sciences sociales, je suggère que l'on ajoute le doublet « et/mais », qui montre la nécessité de penser le lien complexe entre des termes joints.

Et puis, tout cela montre l'importance du féminisme, à la fois mouvement social et impulsion critique décisive : les féministes nous apprennent concrètement, jour après jour, à mieux concevoir les relations entre ce que nous pensons, ce que nous disons, ce que nous faisons, et les ressources logiques et linguistiques à notre disposition pour nous (faire) comprendre. *jyp*

ZURICH

Une polémique révélatrice

LA MUNICIPALITÉ ZURICHOISE a décidé d'autoriser l'assistance au suicide dans les EMS de la Ville. Une décision flanquée de toutes les précautions procédurales indispensables pour un sujet aussi délicat. L'expérience sera par ailleurs soumise à une stricte évaluation.

L'affaire a suscité un débat passionné et des réactions indignées au sein du législatif communal. Or l'assistance au suicide n'est pas pénalement répréhensible en Suisse. Est-ce à dire qu'une personne désirant abrégier sa vie en toute connaissance de cause ne jouirait pas des mêmes droits selon qu'elle réside chez elle ou dans un établissement public ? Pour certains, la résidence dans un EMS semble très naturellement rimer avec la privation de liberté. *jd*

EVM, programme des gymnases, enseignement des langues, etc.

Apprendre les langues étrangères, évidemment. Mais il faut s'en donner les moyens.

ANNONÇONS LA COULEUR: j'ai défendu l'EVM durant toute la campagne qui a mené au vote que l'on sait. Je continue à défendre EVM, estimant que les reproches que l'on fait à l'enseignement, très justifiés sur certains points, n'ont rien à voir avec la réforme visée par EVM. J'en veux pour preuve le programme remis aux élèves des différents gymnases.

On y relève entre autres ce penchant qu'ont les vaudois pour l'encyclopédisme, et qui va en s'aggravant par la nécessité où nous nous trouvons de tenir compte de l'apparition de nouvelles disciplines – par exemple l'informatique.

Allemand ou yass

Je n'en parle pas: je n'y connais rien. Je ne parlerai que de l'enseignement des langues. L'allemand a toujours été enseigné de manière désastreuse dans ce canton de Vaud, non parce que nous manquons de bons maîtres ou par la faute des manuels employés, mais à cause d'une dotation horaire insuffisante! On n'enseigne pas l'allemand en consacrant à la langue de Goethe quatre heures hebdomadaires, cinq heures au grand maximum. Jamais, depuis un demi-siècle que je m'occupe de traduction, je n'ai rencontré un seul, une seule rescapée de nos écoles comprenant et parlant allemand. J'ai été président du «Groupe d'Olten»; il y avait dans ce groupe des écrivains romands qui me dépassaient à tous égards – mais ils ne savaient pas l'allemand et par conséquent ne pouvaient pas s'entendre avec nos collègues alémaniques. J'ai été délégué de l'Aide au Vietnam; nous envoyions entre autres aux Vietnamiens du plasma sanguin – et j'ignore tout du plasma sanguin! Mais je savais l'allemand et pouvais m'entendre avec les Zurichois ou les Bâlois ... Les autres, infiniment plus compétents, ne le savaient pas. J'ai été délégué du mouvement anti-atomique, et mon ignorance en matière d'énergie atomique est himalayenne – mais je savais l'allemand et entendais au besoin la Mundart. Les

autres, physiciens ou chimistes, ne le comprenaient pas!

Le nouveau programme des gymnases prévoit trois heures hebdomadaires d'allemand. Autant les remplacer par les tours de cartes! Autant les remplacer par l'enseignement du yass, qui permettra au moins aux jeunes Vaudois appelés à faire leur école de recrues en Suisse allemande de jouer avec leurs camarades.

Séjours linguistiques indispensables

En revanche, de mon temps, l'anglais était bien enseigné. En 1936, pour la première fois dans l'histoire du collège classique, les anglicistes s'étaient trouvés assez nombreux pour former une classe entière, face à trois classes d'hellénistes. Le directeur, Camille Dudan, y avait vu l'annonce de l'apocalypse! Aussi avait-il convoqué tous les parents pour leur demander s'ils avaient bien mesuré les sinistres conséquences de leur choix. Et comme ils s'obstinaient, il avait estimé que, du moins, l'anglais ne devait pas être une solution de facilité. C'est pourquoi il avait décidé qu'il y aurait six heures d'anglais, puisqu'il y avait six heures de grec! Le résultat en fut que, sous l'impulsion de maîtres remarquables, formés par DJIBI – Georges Bonnard – j'ai suffisamment bien appris l'anglais pour pouvoir écouter Radio-Londres en 1939, après trois ans de cours seulement (les *balloons* planaient au-dessus de la City); pour pouvoir lire du Dickens et comprendre plus ou moins les films que j'allais voir en compagnie de Peter Davis, chez qui je logeais.

Aujourd'hui, trois heures d'anglais au gymnase, et plus de phonétique, du moins la phonétique internationale instaurée par le Docteur Daniel Jones...

(L'histoire, ou la légende, nous rapporte que DJIBI étant retourné en Angleterre après la guerre, comme le Docteur Jones était mort, il avait constaté avec consternation qu'il était seul désormais à prononcer l'anglais correctement.)

Trois heures d'anglais par semaine? Autant enseigner aux élèves le bridge ou le whist. Personne, jamais, n'apprendra l'anglais avec trois heures hebdomadaires – à moins d'aller passer quelques mois en Angleterre.

Inégalités

Or, qu'est-ce qu'EVM? C'est l'effort entrepris par le premier socialiste qui s'est vu confier le Département de l'instruction publique, chasse gardée des radicaux, Jean Jacques Schwaab, pour donner leur chance aux élèves des milieux modestes, qui ne peuvent se payer une école privée, ni des répétiteurs, ni des séjours à l'étranger.

Avec l'enseignement des langues tel qu'il est conçu, on est désormais sûr que le fossé séparant ceux dont les parents ont les moyens financiers et ceux qui ne les ont pas est préservé! Et que l'excellent principe exposé par saint Luc: «On donnera à ceux qui ont; mais à ceux qui n'ont pas, on prendra même le peu qu'ils ont», est pleinement respecté. Jeanlouis Cornuz

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

Jeanlouis Cornuz

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*jp*)

Jean-Yves Pidoux (*jyp*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Albert Tille (*at*)

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Géraldine Savary

Responsable administratif:

Marco Danesi

Impression:

Ruckstühl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

@abonnement e-mail: 80 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Site: www.domainepublic.ch